



Disponible en version
audio

apf-francehandicap.org/

Magazine trimestriel de la Délégation 35

QUATRIÈME TRIMESTRE 2023

Edito

Tous Mobilisés et Acteurs

L'heure de la rentrée a sonné !

J'espère que vous avez tous passé un agréable été.
Mais il est temps pour nous de retrouver nos
engagements !

En cette rentrée, le mot « militant » est et sera toujours
d'actualité pour notre association APF France
handicap. C'est avec dynamisme et force que nous
porterons de nouveaux projets. Nous n'oublierons pas
non plus les actions de sensibilisation qui affirment
notre inclusion dans la cité, en tant que personnes en
situation de handicap aspirant à davantage de
solidarité dans notre vie de tous les jours.

Je vous invite également à découvrir le programme
des activités de la Délégation, toujours aussi riche et
varié. Si le cœur vous en dit, je vous invite à y participer
pour partager de sympathiques moments.

Oui, l'heure de la rentrée a sonné !

Vous remerciant pour votre mobilisation à nos côtés,
je vous souhaite à tous une bonne reprise, avec
l'ensemble des acteurs de notre mouvement.

Patrick AUBRY représentant départemental

SOMMAIRE

Page 1 Edito

Pages 2 et 3 Actualités nationales

Loi finances 2024 : les Pôles d'appui à la scolarité
Réforme des retraites

Pages 4 et 5 Actualités Nationales/Brèves

ESAT, les changements

Emploi handicap et Fonction publique

Pôle Emploi devient France Travail

Pages 6 et 7 Infos APF France handicap

Congrès REIMS 2023

Journées Nationales des Parents décembre 2023

AAH déconjugalisée

Pages 8 à 11 Infos territoriales

Bilan 2022 de la MDPH Ille-et-Vilaine

Alerte, Etablissements médico sociaux

Réseau accessibilité 35-56

Une ludothèque à Vannes

Balade Confort Pays de Lorient

Décès : Laurent Thomas, Tanguy Kervella

Page 12 à 15 Infos Délégation

Actualités Groupe Relais Châteaubourg-Vitré

Formation civique et citoyenne à la Délégation

Forum de Vitré, Exposition Photos

Soirée des bénévoles juin 2023

Page 16 Culture

Ressources vidéo accessibles

Pages 17 à 19 Sports

Run and Trail, Jeux Paralympiques, Championnats
du monde para-athlétisme

Page 20 Infos pratiques

Que contient le projet de loi de finances pour 2024 en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap ?

Transformer les pôles inclusifs (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité (PAS)



A la rentrée scolaire 2024, 100 pôles d'appui à la scolarité (PAS) prendront en charge l'accompagnement des

élèves handicapés dans les établissements scolaires. Ce dispositif sera chargé d'expertiser les besoins, de prendre des décisions et de les mettre en œuvre : adaptations pédagogiques, choix du matériel adapté, nombre d'heures d'accompagnement nécessaire, intervention de professionnels extérieurs (établissements médico-sociaux notamment). Les PAS sont appelés à remplacer les actuels Pôles

Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) qui sont loin de faire l'unanimité.

Par rapport aux PIAL, les PAS auront un champ de compétence plus important, élargi à l'enseignement privé sous contrat et il aura la préséance sur la Maison Départementale des Personnes Handicapées : celle-ci ne pourra être saisie par les parents d'une demande de reconnaissance de handicap et de compensation qu'une fois le passage par le PAS effectué.



Loi Retraites

Quelle assurance vieillesse pour les aidants ?

L'AVPF (Assurance Vieillesse des Parents au Foyer) devient l'AVA (Assurance Vieillesse des Aidants). Pour que l'aidant bénéficie de cette AVA, il faut que la personne accompagnée justifie d'un taux d'invalidité de 50 % (au lieu de 80 % précédemment ; le nombre de bénéficiaires passerait ainsi de 60 000 à 100 000).

Comme par le passé, il ne faudra pas oublier de cocher la case « Être affilié gratuitement à l'assurance vieillesse » à la dernière page du dossier de demande à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) car l'affiliation à l'assurance vieillesse ne sera toujours pas automatique à l'avenir malgré les demandes des associations.

Après avis favorable de la CDAPH, (Commission départementale de l'Autonomie des Personnes Handi-

capées), la Caisse d'Allocations Familiales (ou la Mutuelle Sociale Agricole) versera les cotisations, sur la base du SMIC, à la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite). Les trimestres ayant fait l'objet des versements de la CAF seront comptés comme « cotisés » par la CARSAT et non plus seulement comme « validés », ce qui ouvrira plus de droits (carrière longue, minimum contributif, etc.).

Il faudra attendre la parution de certains décrets qui préciseront les questions qui sont encore dans le flou :

- les parents devront-ils obligatoirement réduire leur activité professionnelle du fait du handicap de leur enfant pour pouvoir bénéficier de l'AVA ? Ceux qui auront opté pour la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) seront-ils traités comme les parents



qui ont maintenu l'AEHH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) ?

- Les parents d'adulte handicapé pourront-ils effectivement bénéficier de l'AVA même si la personne en situation de handicap ne vit pas au domicile de ses parents ? C'est ce que semble vouloir dire le texte de la nouvelle loi sur les retraites ; il faudrait alors modifier le règlement de la CDAPH qui, pour autoriser l'attribution de l'AVA, doit reconnaître « que l'état nécessite une assistance ou une présence définies dans des conditions fixées par décret ».

Réforme des retraites

Ce qui change pour les personnes en situation de handicap

Les décrets publiés au Journal Officiel en juin réglementent, entre autres, les dispositifs de retraite anticipée en cas d'invalidité permanente, les carrières longues, les règles applicables aux accidentés du travail ou atteints d'une maladie professionnelle.

Les départs anticipés (entre 55 et 59 ans)

concernent les personnes en situation de handicap pendant la plus grande partie de leur vie professionnelle. La réforme des retraites a un peu assoupli les conditions d'accès à ce dispositif (taux d'invalidité 50 % au lieu de 80 %, durée totale d'assurance).

Mais cela risque de ne concerner guère plus de monde qu'actuellement : 3 000 personnes par an. De plus dans l'état actuel des textes, seule la partie retraite de base sera concernée par la réforme mais pas la partie retraite complémentaire.

Ex. de situation : une personne en situation de handicap née en 1973 pourra partir en retraite à 55 ans s'il justifie de 28 ans de cotisations en situation de handicap (taux de 50 % ou plus)

Départs entre 60 et 62 ans pour les victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Départ à 60 ans possible si le taux d'Incapacité Permanente reconnu (IP) est de 20 % ou plus. Départ repoussé à 62 ans pour les travailleurs bénéficiant d'une IP comprise entre 10 et 20 % et remplissant les conditions de durée d'exposition à des risques professionnels en lien avec l'IP (5 ans au lieu de 17 précédemment).

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité : 62 ans.

Les personnes atteintes d'une incapacité de travail de 50 % ou plus continueront à pouvoir partir en retraite à 62 ans quels que soient le nombre de trimestres cotisés. Actuellement, 105 000 personnes bénéficient de ce régime.

Bénéficiaires de l'AAH : départ à 62 ans.

Maintien de l'AAH si le taux d'invalidité est au moins égal à 80 %. Pour les autres, possibilité de demander l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) d'un montant maximum de 953 €.

Autres situations de handicap : départ à 64 ans.

Souvent trop abîmés pour pouvoir continuer à travailler, ils devront pourtant attendre 64 ans (au lieu de 62 actuellement) pour partir en retraite. La DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) a évalué que 68 % des personnes se disant « *fortement limitées dans les activités que les gens font habituellement* » sont en retraite à 62 ans ; les autres (32%) attendront 64 ans.



Etablissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT) : les changements en cours

Élargissement du public accueilli. Jusqu'à présent, les ESAT accueillent des personnes dont la capacité de travail avait été évaluée à 1/3 (c'est à dire dont l'incapacité avait été évalué à 2/3). Désormais, la capacité de travail peut être supérieure à 1/3 si les besoins médicaux, éducatifs, sociaux ou psychologiques le justifient.

Augmentation des possibilités de passage dans le milieu ordinaire de travail.

- Possibilité de cumul d'activité en ESAT et en milieu ordinaire sans qu'une nouvelle décision de la CDAPH ne soit nécessaire. (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
- Dispositif de « parcours renforcé en emploi » pour les travailleurs d'ESAT rejoignant le milieu ordinaire, convention d'appui entre l'ESAT et l'employeur, soutien de la plateforme emploi accompagné du département, réintégration de droit à l'ESAT en cas de rupture du contrat de travail
- Mise en œuvre d'ici 2027 d'un nouveau circuit d'accompagnement par le futur opérateur France Travail (anciennement Pôle Emploi) : pour éviter les orientations systématiques en ESAT au sortir des

ULIS par exemple (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), le service proposera une évaluation dans tous les environnements de travail (ESAT, emploi adapté, milieu ordinaire avec ou sans appui de la plateforme emploi accompagné).

Des droits sociaux améliorés, si on se fie aux annonces de la conférence nationale du handicap. Les droits sociaux se rapprocheront des droits des salariés du milieu ordinaire :

- droits individuels : prise en charge de la mutuelle, transport domicile-travail...
- droits collectifs : droit de grève, droit syndical, élection d'un délégué, représentant des travailleurs auprès de la direction sur des situations individuelles, mise en place d'une instance « mixte » paritaire qui formulera des propositions sur la qualité de vie au travail, l'hygiène et la sécurité, ainsi que l'évaluation et la prévention des risques professionnels.
- amélioration des rémunérations des 120 000 travailleurs d'ESAT qui perçoivent actuellement 60 % du SMIC en moyenne.

Fonction publique : l'emploi des travailleurs handicapés

En France, 260 000 Personnes en Situation de Handicap (PSH) sont employées dans l'une des 3 fonctions publiques :

- 115 00 dans la fonction publique d'état (taux d'emploi de PSH : 4,36%)
- 90 000 dans la fonction publique territoriale (taux d'emploi de PSH : 6,72 %)
- 55 000 dans la fonction publique hospitalière (taux d'emploi de PSH : 5,53 %).

En Bretagne, le nombre de « Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi » (BOE) se monte à 10 000 PSH sur un total de 150 000 salariés dans l'ensemble des 3 fonctions publiques. Le taux d'emploi des PSH est supérieur dans la fonction publique en Bretagne, si on le compare au taux moyen observé en France.

Une très large majorité de ces PSH sont employées dans la catégorie C de la fonction publique (Brevet/CAP/BEP) ; une grosse moitié se situe dans la fourchette qui va de 40 à 55 ans.

Le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) a financé un certain nombre de mesures pour favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi de PSH, soit sur l'ensemble du territoire français :

- 12 millions € pour la fonction publique d'état
- 34 millions € pour la fonction publique territoriale
- 6,5 millions € pour la fonction publique hospitalière.

Pour la Bretagne, le total de ces interventions s'est élevé à 5,5 millions €.

Le FIPHFP a par ailleurs contribué à hauteur de 40 millions € pour des actions en partenariat avec Pôle Emploi et avec l'AGEFIPH (insertion des personnes handicapées dans le secteur privé). Au total, le FIPHFP dénombre en 2022 : 34 028 recrutements réalisés et 8 243 maintiens dans l'emploi pour les PSH dans les 3 fonctions publiques.

En 2024, Pôle Emploi deviendra France Travail.

Les personnes en situation de handicap sont concernées par cette décision annoncée le 7 juin. Tous les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées comme les autres, devront être inscrits dans ce nouveau service.

D'ici 2027, France Travail est censé proposer un accompagnement renforcé et individualisé aux demandeurs d'emploi sur la base d'un contrat d'engagement mentionnant les objectifs d'insertion et le niveau de l'accompagnement.

Les personnes en situation de handicap sont concernées par cette nouvelle formule : leur accompagnement est confié au service public de l'emploi qui privilégiera les solutions en milieu ordinaire (« simple ou accompagné »).



Dans ce projet, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) n'aura plus pour rôle que celui de délivrer la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et de communiquer cette information à France Travail.

Le service de l'emploi proposera un accompagnement (stages dans différents milieux) afin de déterminer la solution la plus adaptée : milieu ordinaire classique, entreprise avec le soutien d'une plateforme « emploi accompagné », entreprise adaptée ou ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Si l'ESAT est la solution retenue, France Travail demandera à la MDPH de prononcer l'orientation vers le « milieu protégé ».

Le contrat signé entre France Travail et le demandeur d'emploi pourrait stipuler les sanctions qui s'appliqueraient en cas de non respect du contrat. Si les personnes en situation de handicap semblent être exclues de ce volet du contrat, il n'en est pas de

même pour les allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active). L'expérimentation menée actuellement dans 18 départements prévoit une vingtaine d'heures d'activités par semaine (ateliers, stages, formations) au moment de la

signature du contrat. En cas de manquement, il pourra y avoir suspension de l'allocation.

Cette menace de sanction concerne aussi les personnes en situation de handicap qui touchent le RSA. Certains spécialistes évaluent à 30 % le nombre de titulaires du RSA porteurs d'un handicap (psychique en particulier).

Autres questionnements : quels moyens humains et financiers seront mis à la disposition de ce projet ambitieux ? Quels accompagnements des conseillers France Travail pour améliorer leurs compétences dans le domaine du handicap ? Comment seront améliorées les conditions des recrutements ? Pour l'instant, les personnes handicapées sont toujours en concurrence avec des personnes qui leur passent systématiquement devant.

Baromètre de la représentation de la société française à l'écran

Bien qu'elles soient 12 millions, les personnes en situation de handicap ne sont presque pas représentées à l'écran : l'Autorité de Régulation des Communications (ARCOM) n'en a dénombré qu'1 % dans les programmes observés par ses services ; essentiellement des hommes et principalement dans les fictions (beaucoup plus que dans les émissions d'information).

Retour sur le congrès d'APF France handicap.

Mercredi 21 Juin tout le monde était à l'heure pour le grand voyage vers la ville de Reims. Le territoire 35-56 était bien représenté. Nous ne pouvons que féliciter Marie Christine Dale (directrice remplaçante) et Déborah Boodhoo (assistante territoriale) pour la qualité de leur conduite et de l'accompagnement qu'elles ont apporté aux participants.

Jeudi 22 juin : ouverture du congrès par la présidente Pascale Ribes en présence du maire de la ville (Arnaud Robinet). Dans son allocution devant le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées (Jean Christophe Combe), Pascale Ribes s'est montrée combative et n'a pas manqué de rappeler les revendications si nombreuses que le mouvement APF France handicap porte : accessibilité universelle, accès aux soins, vie à domicile, sans oublier la refondation de la politique du handicap, autant de sujets toujours d'actualité pour le quotidien de chacun d'entre nous.

Vendredi 23 juin : table ronde le matin sur l'écologie et, l'après-midi, une autre table ronde avec de grands témoins sur le thème : « Forts de nos différences, réinventons le monde ». Conclusion de la

journée en présence de la ministre déléguée chargée des personnes handicapées (Geneviève Darrieussecq).

Le soir, nous avons fêté les 90 ans d'APF France handicap en même temps que le départ en retraite du directeur adjoint Patrice Tripoteau. À cette occasion, un film a été présenté sur l'action de notre mouvement (à voir sur le site apf35) qui nous a rappelé les mots du fondateur de l'APF (André Trannoy) : à nous de « risquer l'impossible » !

Le repas festif s'est poursuivi par une soirée dansante : nous avons rendez-vous à la guinguette !

Samedi 24 Juin : ouverture de l'AG d'APF France handicap par la Présidente qui a rappelé nos nombreuses mobilisations depuis le combat pour la déconjugalisation de l'AAH (une super réussite grâce à la mobilisation des militants) et jusqu'à la dernière action (« au Pied du mur »). Vote du nouveau projet associatif « droit devant, droit d'avenir ».

Pendant tout le congrès, un village associatif a permis à chacun de découvrir des associations partenaires d'APF France handicap.

Patrick Aubry, Représentant départemental.



Journées Nationales des Parents

Thème : les capacités de nos enfants : de leur reconnaissance à leur accomplissement.
Conférences ateliers, stands, moments conviviaux et festifs, rencontre avec le conseil d'administration d'APF France handicap.
Hébergement et restauration pris en charge par APF France handicap (sauf non adhérents : 50 €) ;
la Délégation, les établissements et les services peuvent participer aux frais de déplacement
S'adressant en premier lieu aux parents d'enfants

en situation de handicap, ces journées sont plus largement ouvertes à tous les types de public et notamment aux parents en situation de handicap.
Formulaire d'inscription : <https://forms.office.com/e/xkarURw6GG> ou demandez de l'aide à la Délégation ou au secrétariat de la DDAPI (Direction du Développement Associatif et des Politiques d'Inclusion) au 01 40 78 69 75 (david.barre@apf.asso.fr).



**Domaine du Lazaret
Sète (34)**

AAH déconjugalisée : des questions et des réponses

La réforme de la déconjugalisation de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) s'applique à partir d'octobre 2023, elle ne concerne que les personnes vivant en couple et percevant l'AAH, mais pas les personnes seules dont l'AAH restera inchangée.

Les personnes vivant en couple **sans ressources personnelles** toucheront l'AAH à taux plein sans tenir compte des revenus de leur partenaire (quel que soit le statut : marié, concubin ou pacsé).

Pour les personnes **déjà allocataires de l'AAH avant octobre 2023**, vivant en couple et **ayant des ressources personnelles** (revenus du travail, pension d'invalidité ou de retraite...) :
à partir d'octobre 2023, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les personnes dépendant de la Sécurité Sociale Agricole - calculera deux montants d'AAH et versera l'AAH la plus élevée :

- ♦ soit en tenant compte des revenus de l'autre membre du couple (AAH conjugalisée)
- ♦ soit sans ces ressources (AAH déconjugalisée)

Tant que l'AAH conjugalisée reste plus intéressante, la CAF (ou la MSA) continuera à faire ce double calcul à chaque déclaration de ressources mais dès que l'AAH déconjugalisée deviendra plus avantageuse, elle arrêtera de faire ce double calcul et versera l'AAH déconjugalisée de façon définitive, sans retour en arrière.

Pas de démarche si la personne perçoit déjà l'AAH, la CAF se charge d'appliquer le nouveau mode de calcul.

Les personnes qui ne touchaient pas l'AAH précédemment à cause des revenus de leur conjoint pourront donc toucher :

- ♦ l'AAH à taux plein si la personne n'a aucune autre ressource personnelle.
- ♦ une AAH différentielle si la personne travaille et a des revenus inférieurs (après abattements)

au montant de l'AAH (pension d'invalidité, retraite avec un taux d'incapacité au moins égal à 80%).

A partir d'octobre 2023, les **nouveaux allocataires de l'AAH** en couple ne bénéficieront pas de ce double calcul et percevront obligatoirement l'AAH déconjugalisée comme les personnes se mettant en couple après le 1er octobre 2023.

Les informations concernant les bénéficiaires sont à actualiser dans leur espace personnel sur le site de leur CAF.

La CAF et la MSA appliquant cette réforme à partir d'octobre 2023 mais l'AAH étant versée à terme échu (le mois suivant pour le mois en cours), elle arrivera sur leur compte bancaire en novembre 2023.



Bilan de l'activité de la MDPH 35 en 2022

Près de 100 postes sont nécessaires pour le fonctionnement de la MDPH 35 ; principalement pour le travail d'évaluation (40 postes) et pour la gestion administrative des dossiers (33 postes).

Une large majorité de ces personnels sont des salariés du Département 35.

L'essentiel du budget de la MDPH est consacré aux salaires : 5,1 Millions € sur un budget total de 6,7 M€.

Le Département 35 contribue pour la moitié (3,4 M€), la CNSA (Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie) et l'État pour un peu plus de 1 M€ chacun.

Une partie du travail consiste à assurer un accueil des usagers

- ◆ accueil physique de 11 000 personnes en 2022 à la MDPH et dans les CLIC du département (Centres Locaux d'Information et de Coordination)
 - ◆ accueil téléphonique : 120 000 personnes (MDPH + CLIC)
 - ◆ réponse aux mails : 10 400 (MDPH + CLIC)
- 23 400 usagers ont déposé un dossier auprès de la MDPH (chaque dossier comporte en général plusieurs demandes (57 000 au total).

Les demandes les plus nombreuses concernent la CMI (Carte Mobilité Inclusion) et l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).

Ces demandes sont examinées par une CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

En 2022, la CDAPH s'est réunie 144 journées et a étudié les demandes de 26 000 usagers.

Parmi tous ces usagers, 1 300 ont bénéficié d'une visite à caractère médical (infirmier, ergothérapeute, médecin) et 236 ont demandé à être reçu par les représentants de la CDAPH pour pouvoir argumenter leurs demandes qui étaient incomplètement prises en considération.

Dans près de 160 cas, la situation examinée s'est révélée complexe : il a été établi un Plan d'Accompagnement Global (PAG) dans 113 cas. Il s'agissait surtout de prendre en compte des difficultés d'accueil en établissement médico-social.

Les décisions de la CDAPH peuvent être contestées

- ◆ par le recours à un conciliateur : 95 demandes en 2022
- ◆ par un RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) : 787 en 2022
- ◆ par un recours devant les tribunaux : 62 en 2022 (1/4 des demandes satisfaites).



Le délai de traitement des dossiers dans les MDPH

La CNSA a publié cet été son [Baromètre](#) des MDPH ; globalement le délai de traitement des demandes s'améliore : un peu moins de 4,5 mois au 1^{er} trimestre 2023 (contre 5 mois fin 2022) ; mais l'objectif fixé par le gouvernement (3 mois en 2024) n'est pas encore atteint.

L'Ille-et-Vilaine quant à elle est encore très loin puisqu'elle se situe en bas de classement (11,4 mois), juste après l'Essonne. La MDPH 35 reste cependant optimiste puisqu'elle croit observer que le délai de traitement des dossiers serait en train de baisser de façon importante.

Le délai d'examen des demandes de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) est en général plus long que le délai moyen de traitement des dossiers : près de 6 mois au lieu de 4 mois et demi en moyenne pour les autres demandes. En bas du tableau, on retrouve les mêmes départements : l'Essonne, la Seine-Saint-Denis et l'Ille-et-Vilaine (entre 10,5 mois et 12,5 mois après).

(voir : <https://www.cnsa.fr/vous-etes-une-personne-handicapee-ou-un-proche/barometre-des-maisons-departementales-des-personnes-handicapees>)



Alerte : établissements et services médico-sociaux dans le rouge

Députés et sénateurs d'Ille-et-Vilaine (toutes tendances) ont envoyé un courrier à la nouvelle ministre chargée des personnes handicapées (Fadila Khattabi).

Ils ont souligné les graves déficits dans l'accueil des personnes en situation de handicap dans les dispositifs et établissements spécialisés de notre département.

- plus de 1 400 enfants sont en liste d'attente,
- plus de 800 adultes sont en liste d'attente.

Cette situation s'explique par le sous-équipement de notre département : moins de places en IME (Institut Médico-Educatif), moins de places en ITEP (Institut Thérapeutique Et Pédagogique), moins de places en ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire), etc. :

à chaque fois que l'on compare la situation de l'Ille-et-Vilaine à celle des départements voisins ou à la moyenne nationale, on constate un retard important.

Le Collectif Handicaps 35 fait un constat comparable et attire l'attention sur des points souvent négligés.

- Les familles sont souvent mises à dure épreuve et, le plus souvent, pour une longue durée (l'admission en IME, par exemple, demande 5 à 6 ans d'attente).
- De fortes inégalités s'installent selon que les familles disposent ou pas des moyens financiers pour faire appel à des rééducateurs du secteur libéral.
- La situation des personnes handicapées vieillissantes sont des besoins qui ne sont pas pris en compte.
- Les services d'aide à domicile sont saturés : de ce fait certaines personnes handicapées sont

couchées à 17 h, d'autres restent sans aide, isolées, les week-ends.

- Les « fausses solutions » : quand ils sont scolarisés, les enfants en attente de place en établissement ne bénéficient pas de l'accompagnement dont ils ont besoin et la présence auprès d'eux d'un AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) n'est bien sûr pas suffisante.

Le Collectif Polyhandicap a, de son côté, continué ses démarches auprès des financeurs pour que la situation des personnes en situation de polyhandicap ne passe pas à la trappe comme cela a été trop souvent le cas par le passé.

Dans ce but, il a organisé une concertation avec les différents décideurs : Conseil départemental (Madame Billard, élue en charge de l'autonomie), ARS (M. Le Goff, directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé) et ministère en charge des personnes handicapées (M. Chevalley, conseiller auprès de la ministre). Cette rencontre s'est déroulée le 18 juillet dans les locaux du Conseil Départemental, certains des interlocuteurs intervenant en visioconférence.

M. Chevalley a confirmé les engagements pris par le président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap. Il y aura bien la création de 50 000 solutions supplémentaires d'accompagnement des personnes en situation de handicap :

- la moitié de ces solutions seront orientées vers l'accompagnement par des services (ex. de l'habitat inclusif)
- l'autre moitié concernera les établissements et pourra prendre des formes multiples : créa-

tions de places, plate-formes portées par les établissements et proposant une palette de solutions, accueil temporaire, accueil séquentiel, semi-internat, solutions en proximité des lieux de vie ...

Pour aller plus loin que les 50 000 solutions prévues au niveau national, il faut attendre les résultats des concertations qui auront lieu à l'automne entre les ARS et les conseils départementaux dès lors que les ARS auront reçu les « autorisations d'engagement » accordées par le ministère.

Les choix du ministère tiendront compte des publics définis comme prioritaires :

- polyhandicap,
- personnes handicapées vieillissantes,
- troubles du comportement, troubles du spectre autistique,
- adultes maintenus, faute de place chez les adultes, en établissement pour enfants (amendement Creton).

Tous les départements devraient recevoir une dotation. Ceux qui, selon les analyses de la CNSA (Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie), ont des besoins plus importants devraient bénéficier d'efforts supplémentaires.

Le Collectif Polyhandicap attend de ces mesures une véritable éclaircie pour les enfants et adultes en situation de polyhandicap : le Directeur Départemental de l'ARS a dénombré « 150 situations d'attente » ; il compte 26 places nouvelles déjà installées ou programmées à court terme. Il reste donc à proposer rapidement une solution pour les 125 situations restantes.

Réseau accessibilité – territoire 35-56

Depuis qu'elle a pris en charge la représentation régionale du réseau national « Accessibilité » d'APF France handicap, Stéphanie Collet s'efforce d'aller à la rencontre des adhérents et des militants. C'est ce qu'elle a fait le 14 juin dernier lors d'une réunion en visio à laquelle participait une majorité de Morbihannais.



La question la plus souvent mise en avant par les participants présents concerne la participation aux commissions accessibilité : difficultés pour trouver des militants pour certaines représentations, des difficultés matérielles pour se rendre aux réunions (déplacements), mais surtout difficultés pour faire prendre en compte l'avis des personnes en situation de handicap dont la voix n'est que consultative. Le plus souvent, ce qui compte c'est l'avis du maire ou de l'architecte. Exemple d'Erdeven, où certains commerces continuent d'être inaccessibles malgré les travaux récemment effectués en centre-ville. Ne pas céder au découragement malgré tout : l'action du Groupe Relais de Châteaubourg prouve que des coopérations peuvent se mettre en place

(voir article sur ce sujet à la rubrique « Groupe Relais Châteaubourg – Vitré »).

Au delà du découragement chez les militants, il y a aussi l'impatience chez les militants : les évolutions ne sont pas suffisamment perceptibles depuis l'adoption de la loi de 2005. Des pistes d'actions sont alors évoquées :

- Que peut-on attendre des sous-préfets référents « handicap » nommés dans chaque département ?
- Que faire au niveau légal ? Quels recours sont possibles ? Comment contraindre au respect de la réglementation ?

Pour l'immédiat, le réseau accessibilité d'APF France handicap propose de mettre en place deux types d'actions : des temps

d'échange entre militants des différentes délégations pour partager les expériences et la création de contenus de formation spécifiques sur des thématiques telles que la voirie, le stationnement (en cours de finalisation au siège). D'autres pistes sont évoquées telles que la rédaction d'articles sur des thèmes comme les différentes instances « accessibilité » ou la prise en compte de l'avis des usagers en situation de handicap.

Un autre temps d'échange va être organisé à l'automne.

N'hésitez pas à prendre contact avec Stéphanie Collet si vous êtes concernés par le thème de l'accessibilité : mail à dd.35@apf.asso.fr ou téléphone 02 99 84 26 66.

Une ludothèque adaptée à la Délégation de Vannes Ouverture le 31 Janvier 2024

Elle permettra aux personnes en situation de handicap de se voir proposer des jeux adaptés quel que soit leur handicap. Elle sera ouverte aux familles, aux habitants de tous les âges.

- L'accueil sur le site de la Délégation garantira à tous ceux qui se présenteront d'avoir un accompagnement personnalisé et

l'aide humaine nécessaire (salariés et bénévoles).

- Diverses formes d'animation : après-midis de jeux libres, proposition d'activités intergénérationnelles, animation à partir de jeux thématiques.
- Une dizaine de mallettes thématiques (jeux collectifs, jeux d'intérieur, jeux sur les couleurs et

les formes, relaxation et détente, etc..) sont à disposition des établissements médico-sociaux et des structures sociales pourvu qu'ils soient adhérents de l'association.

Contact :
02 97 47 14 62 et
dd.56@apf.asso.fr

Guide « Balades Confort Pays de Lorient »

Lorient Agglomération publie un [guide](#) détaillé téléchargeable répertoriant 25 balades accessibles à tous, en autonomie ou avec guide.

(<https://www.lorient-agglo.bzh/a-vivre/tourisme-et-loisirs/randonnees/#c2147>)

Laurent Thomas est décédé.

Au milieu de l'été, nous est parvenue cette triste nouvelle : Laurent Thomas est décédé.

Les plus anciens d'entre nous se souviennent sûrement de ce jeune chargé de mission de la vie associative qui démarrait sa vie professionnelle auprès de Patrice Tripoteau, alors Délégué départemental de l'APF 35.



Laurent avait à cœur l'inclusion des enfants en situation de handicap et, après l'APF, il a poursuivi son combat en créant en 1992 l'association « Loisirs Pluriel » qui permet l'accès aux loisirs à tous les enfants, porteurs de handicap ou non, quel que soit leur handicap, en proposant des activités de loisirs, comme les autres, avec les autres.

Le réseau « Loisirs Pluriel » regroupe désormais 31 centres de loisirs, espaces jeunes et pôles ressources en France qui accueillent et accompagnent, chaque année, plus de 1 200 enfants, grâce à un encadrement qualifié.

En 2017, Laurent quitte la direction de « Loisirs Pluriel » pour faire face à de nouveaux défis : Il prend notamment la direction du réseau « Passerelles » (dispositif d'aide au départ en vacances pour les familles ayant un enfant en situation de handicap).

Diplômé des Hautes Études en Pratiques Sociales de la Sorbonne, il est l'auteur, avec Charles Gardou, du rapport "Grandir Ensemble", remis en juin 2009 au ministère de la Famille. En 2018, il remet à la secrétaire

d'état aux personnes handicapées le rapport de la mission nationale qu'il a dirigée sur « les accueils de loisirs et handicap ».

Décédé brusquement le 28 juillet 2023 à l'âge de 55 ans, Laurent Thomas va donc laisser un grand vide. Nous garderons de Laurent ce beau témoignage humain, combatif.

Merci à Laurent d'avoir ouvert tant de portes et d'avoir donné tout ton cœur à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Décès de Tanguy Kervella, ancien président du Collectif Handicaps 35

Militant associatif (ADAPEI : association départementale des parents et amis des personnes porteuse d'un handicap mental), Tanguy Kervella a croisé à de nombreuses occasions la route d'APF France handicap.

On mentionnera en particulier l'organisation de l'opération des brioches de l'amitié où APF et ADAPEI ont joué un rôle majeur à côté d'autres associations dans cette action permettant de collecter des fonds pour les associations du secteur du handicap.

Les liens ainsi tissés ont permis la création du Collectif Handicaps 35 toujours très actif de nos jours : Tanguy Kervella en fut le président pendant 13 ans.

Nous garderons de Tanguy Kervella le souvenir d'un militant sincère, toujours disponible et ouvert.



Groupe Relais Châteaubourg – Vitré

Action Accessibilité

Le Groupe Relais de Châteaubourg-Vitré a pris l'initiative de contacter les communes de 5 000 habitants (et plus) du département. Il s'agissait de proposer une concertation en amont de la mise en œuvre des projets communaux pour permettre de prendre en compte les enjeux propres au handicap. Cette initiative a reçu un écho favorable et elle a pu se concrétiser par une concertation avec la



commune de Vern-sur-Seiche. La visite de la Maison des Sports avec la personne chargée des travaux sur la commune a permis d'intégrer au projet de réhabilitation l'aspect de l'accessibilité des locaux : places réservées, hauteur des seuils, largeur des cheminements, hauteur des équipements (portemanteaux, interrupteurs), installation des sanitaires et des vestiaires, accès aux gradins et à l'estrade.

De la même manière, la commune a noté les exigences liées aux situations de handicap pour la rénovation de l'école élémentaire Noël du Fail : cheminement extérieur (plan incliné), cheminement intérieur (passage d'un niveau à l'autre), hauteur des installations (interrupteurs) sanitaires.



« Osons la fête ensemble »

La ville de Vitré a souhaité organiser un festival destiné à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de nos localités. Ainsi, en coopération avec de nombreuses associations et des organisations de proximité, le festival

« *Osons la fête ensemble* » s'est tenu le vendredi 22 septembre au

Parc des Expositions à Vitré et auquel APF France handicap a été invité à participer.

Au programme, de nombreuses animations : parcours sensoriel, tir à l'arc, ping-pong, sarbacane, boccia, parcours fauteuil, concerts et beaucoup d'autres choses.

Au cours de cette journée, APF France handicap a mis en place deux animations avec le

Groupe Relais de Châteaubourg : le parcours fauteuil et la boccia qui ont été animés par Nelly Baguelin, Jean-Claude Guesdon et Simone Menard, adhérent(e)s de l'association.

Les animations se sont tenues toutes l'après-midi et ont accueilli de nombreux publics en situation de handicap ou non : des écoles

primaires, des collèges, des IME (Institut Médico-Educatif) et autres

publics de la commune sont alors venus passer une journée festive et conviviale tous ensemble en participant aux différentes animations proposées où les personnes présentes ont pu faire équipe sur différents ateliers.

Que de fous de rire, d'encouragements et de solidarité.

Cette journée fut une journée entièrement réussie autant dans son principe et son format rassemblant des personnes qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer et en révélant que nous pouvions aisément passer de très bons moments tous et toutes ensemble.

Afin de poursuivre cette journée, des concerts furent organisés en soirée, ouverts à tous et à toutes pour poursuivre et clôturer ce festival, dont nous l'espérons, marquera le début d'une aventure plus grande et plus durable.



Echo du Forum des Associations de Vitré.

De nombreuses associations étaient réunies le samedi 02 septembre au Parc des expositions de Vitré. APF France handicap n'a pas raté ce rendez-vous en proposant un stand d'information et de documentation et une animation (mise en situation en fauteuil roulant).

Notre stand a reçu la visite de plusieurs super-héros, faisant écho à la force des personnes en situation de handicap. Leur présence a pu conforter les personnes handicapées dans leurs combats en matière d'accessibilité et d'inclusion dans notre société.

Cette journée a été l'occasion de rendre visibles les missions de notre association ainsi que ses combats. Elle a également permis de faire de belles rencontres qui pourraient déboucher sur l'accueil de nouvelles personnes venant rejoindre l'aventure d'APF France handicap.



Affaire à suivre...

Exposition de photos en Ille-et-Vilaine « Visions du monde, Image de soi »

Il s'agit d'un projet mis en place à l'initiative du Groupe Initiatives de Rennes, en partenariat avec une association de photographes (« Révélateurs »). Les photographies, se déclinant sur différentes thématiques, prennent le contre-pied de certains stéréotypes sur les personnes en situation de handicap.

Une trentaine de clichés sera imprimée pour composer l'exposition.

Le projet est cofinancé à hauteur de 300 euros par la Mairie de Rennes dans le cadre des initiatives pour la semaine locale du handicap où l'exposition sera présentée.

D'autres lieux d'exposition sont programmés : au Diapason en septembre, à l'EPI des Longs Champs en octobre, au Pôle Associatif de Maurepas en Février. Une exposition est également en cours de programmation au sein de l'espace d'animation de l'Hôtel Dieu à Rennes et se déroulera probablement au mois de mars 2024.

Perspectives : faire tourner cette exposition dans le Morbihan, les Côtes d'Armor, le Finistère et la Loire Atlantique ; approcher les gares et autres lieux publics



Le vernissage de l'exposition photos, le lundi 18 septembre au Diapason (université de Rennes I), a réuni une trentaine de personnes particulièrement réceptives au projet.

Formation civique et citoyenne à la Délégation

Le contrat de service civique proposé aux jeunes de 18 à 25 ans prévoit de délivrer une formation civique et citoyenne pendant la période de leur engagement. Ces deux journées obligatoires sont complétées par la formation aux premiers secours (PSC1).

Dans ce cadre, Laurence Bataille (cheffe de mission APF France handicap, basée à Vannes) a construit un module de deux jours intitulé « Changeons de regard sur le handicap ». Cette proposition a rencontré un grand succès : les 5 sessions organisées sur le premier semestre 2023 ont accueilli en moyenne une quinzaine de volontaires à chaque fois.

En abordant les notions liées au handicap (types, causes, aides, handicap invisible...) et les concepts qui lui sont liés (discrimination, inclusion, accessibilité universelle, personnes en situation de handicap, personnes à mobilité réduite...), ces formations répondent pleinement à certaines missions d'APF France handicap : contribuer à une société inclusive et aider à changer le regard sur le handicap.



Par ailleurs, les méthodes proposées obtiennent l'adhésion des participants : accueil en langue des signes, jeux de rôle, clips, débat citoyen.

De leur côté, les militants de la Délégation ont pu prendre une part active à cette formation : animation des ateliers parcours en fauteuil et témoignages.

N'hésitez pas si vous êtes intéressés à les rejoindre ; ce sera l'occasion de vous former en direct à l'animation de l'atelier « Parcours visuel » (voir photo)



Photo de groupe de la session de Mars avec les témoins du jour : Marie et Dimitri

Programmation pour 2023 – 2024 :

Contact : Laurence BATAILLE,
laurence.bataille@apf.asso.fr,
 06.71.92.86.58

- 28 et 29 novembre
- 19 et 20 mars 2024
- 23 et 24 janvier 2024
- 14 et 15 mai 2024
- 13 et 14 février 2024
- 4 et 5 juin 2024

Bienvenue à la soirée des bénévoles du 29 juin 2023

Du matériel sono se monte, des choristes sont déjà en place. Assisterions-nous à un concert ? Nous vous laissons découvrir.

Quoi de mieux pour commencer cette soirée que les paroles d'une choriste dédiant les chants en hommage à Brigitte Parey-Mans qui nous a quittés en novembre dernier ? Et quoi de mieux pour commencer que « Les copains d'abord » de Brassens ?

Nous avons pu apprécier les progrès faits par les choristes depuis 4-5 ans. Nous avons pu partager quelques chants tels que « Diego » de Michel Berger, « Voilà » de Barbara Pravi, « La mamma » de Charles Aznavour, « Roule » de Soprano et on en oublie.

Bravo aux choristes et aussi à Eric Bodzen qui, les doigts sur sa guitare, les dirige depuis le début, leur apprend à poser leur voix et leur apporte le plaisir de chanter. Pris dans l'ambiance, le public accompagne les choristes sur certains chants.



Nous avons eu, également, la chance d'écouter des morceaux de piano interprétés par Sébastien. Bravo à lui qui réussit des choses incroyables malgré son handicap.

Puis Patrick Aubry a pris la parole en tant que Représentant départemental d'APF France handicap et quelques mots ont été dits par Stéphanie Collet sa suppléante. Marie-Christine Dale, Directrice remplaçante, nous a adressé quelques mots de remerciements pour notre engagement en tant que bénévoles et pour tout ce que nous faisons pour soutenir APF France handicap et notre investissement aussi aux braderies, sans oublier les salariés.

Une surprise nous attendait : eh oui nous avons eu la visite de Monsieur Jean-François Dietrich, Directeur régional Bretagne d'APF France handicap et de Monsieur Serge Widawski, Directeur général d'APF France handicap qui a pris quelques instants pour nous adresser ses remerciements pour ce que nous faisons et nous dire que Rennes était une très belle ville.

Puis est arrivé le bouquet final : dégustation de brochettes rafraîchissantes, galettes-saucisses distribuées à la demande par des personnes souriantes et disponibles, gâteau arménien et fruits. Un GRAND MERCI à tous ceux qui se sont investis pour l'organisation, le service, l'aide apportée aux uns et aux autres mais aussi un GRAND MERCI aux personnes qui se sont occupées de la cuisson des saucisses (excellentes !) et ont préparé le gâteau. Ils ont passé plusieurs heures pour régaler nos papilles.



Run and Trail 2023

Le Run and Trail est un événement APF France handicap ouvert à tous. C'est une course solidaire, une opération de communication et une opération ressources.

Chaque Délégation devait organiser son événement entre le 2 et le 4 juin.

Nous avons donc organisé une rando / course ouverte à tous, avec un départ du Stade Rennais vers les étangs d'Apigné.

A l'unanimité, cette journée a été un moment convivial, faite de

rencontres, de rires et de solidarité.

Nous étions une vingtaine de participants dont des adhérents et bénévoles de la Délégation mais également des usagers et salariés de l'ADIMC (Association Départementale des personnes porteuses d'une Infirmité Motrice

Cérébrale de Vern-sur-Seiche et des usagers et salariés de l'IEM (Institut d'Education Motrice) de la Clarté à Redon.

Nous avons eu un temps superbe.

A refaire sans modération.

Stéphanie



point de rdv : parking Moulin du Comte Stade Rennais. Roselyne adhérente APF et un résident de l'ADIM à Vern



groupe de jeune résidant à l'IEM la Clarté de Redon et 2 accompagnateurs salariés de l'IEM



rando le long de la vilaine direction les étangs d'Apigné



Pique-nique bien mérité face aux étangs d'Apigné après 5 km sous un beau soleil et beaucoup de convivialité.

Même si nous n'étions qu'une quinzaine de participants, les personnes sont venues de ville et de structure différentes. Nous avons donc pu faire connaissance, échanger et se dire que nous étions tous partant pour renouveler l'aventure l'année prochaine.

La billetterie pour les Paralympiques 2024

Déjà 6,8 millions de billets vendus pour les Jeux Olympiques malgré certains tarifs jugés exorbitants. La billetterie parisienne connaît des records historiques selon le COJO (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques).

Le Comité des Jeux a annoncé le lancement de la billetterie des Paralympiques le 9 Octobre 2023.

A cette occasion, 2,8 millions de billets seront mis en vente pour l'ensemble de la compétition (du 28 août au 8 septembre 2024).

La vente sera mondiale et accessible en temps réel, sans tirage au sort.

La moitié des tickets seront proposés à 25 € et moins (plus de 500 000 proposés à 15€). Les sessions exceptionnelles et les sièges les mieux placés coûteront jusqu'à 100 €.

« Paris 2024 souhaite permettre au plus grand nombre de découvrir cet événement pour amplifier l'engouement et la ferveur populaire autour des athlètes paralympiques et des parasports tout en valorisant cette compétition sportive d'excellence » explique le COJO.



Grande nouveauté : les spectateurs résidant à l'étranger pourront acheter un billet en direct. « Jusqu'à maintenant, des « offres packaging » étaient proposées par des agences des différents pays, sans pouvoir choisir au préalable les sports souhaités. Je me réjouis de cette vraie liberté d'achat », souligne Ludivine Munos, ex-nageuse handisport, multi-médaillée et aujourd'hui responsable de l'intégration paralympique et de l'accessibilité des Jeux.

Pour acquérir ce précieux sésame, rendez-vous le 9 Octobre sur la [plateforme des Jeux](https://tickets.paris2024.org/campaign/billetterie-des-jeux-paralympiques). Vous pouvez, déjà, créer un compte, via ce lien, pour être tenu informé des prochaines actualités billetterie, mais attention, cet enregistrement ne différencie pas les Jeux Olympiques des paras.



L'État offre des billets pour les Jeux. Le ministère des Sports annonce le programme de billetterie populaire

de l'État « [Tous aux Jeux](https://tickets.paris2024.org/campaign/billetterie-des-jeux-paralympiques) » pour les Jeux Olympiques et Paralympiques. Grâce à l'achat de plus de 401 220 billets, l'État confirme son engagement à contribuer à l'engouement populaire, en associant à l'événement : la jeunesse, les bénévoles du mouvement sportif, les personnes en situation de handicap et leurs aidants ainsi que les agents publics particulièrement impliqués pour faire rayonner le sport français et assurer la réussite des Jeux.

- 258 800 billets seront destinés aux élèves pour leur faire découvrir, sur leur temps scolaire, des sports paralympiques.
- 100 100 billets pour les Olympiques iront à des bénévoles du mouvement sportif.
- 17 400 billets à des personnes en situation de handicap et leurs aidants *via* des Établissements et Services Médico-Sociaux.
- 24 920 billets seront offerts à des agents de l'État relevant des catégories B et C « associés directement à la préparation ou à la livraison des Jeux ».

Au total, l'État achète 8,8 % des billets des Paralympiques contre 1 % de ceux des Olympiques, pour un total de 10 millions €.

plateforme des jeux : <https://tickets.paris2024.org/campaign/billetterie-des-jeux-paralympiques>

« tous aux jeux » : <https://www.sports.gouv.fr/tous-aux-jeux-lancement-de-la-billetterie-populaire-de-l-etat-1889>



torche qui portera la flamme olympique

Championnats du monde de para-athlétisme

Nous avons eu la chance de pouvoir suivre à la télé les championnats du monde du 8 au 17 juillet 2023 au stade Charléty à Paris, où participaient plus de 1 300 athlètes de 107 pays.

Chaque soir, pendant environ 3h, nous assistions, en direct, à toutes les épreuves disputées par des athlètes en situation de handicap.

Un avant-goût des Jeux Paralympiques 2024.

Les épreuves : saut en longueur, saut en hauteur, poids, javelot, disque, lancer de massue, courses fauteuils, relais 4 x 100 m mixte.

Nous avons été témoins d'une pluie de records du monde battus aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

Peut-on imaginer toutes les heures d'entraînement, toutes les souffrances endurées, tous les efforts fournis, toutes les déceptions quand les objectifs n'ont pas été atteints ? Ce sont des athlètes d'exception, de combativité. Il n'y a pas de mots assez forts pour les décrire.

Médailles françaises :

Médaille de bronze :

Manon Genest (photo 1) en longueur avec un saut de 4,76 m (son record personnel)

Médaille de bronze :

Timothée Adolphe (photo 2) au 400 m en 51.21s. (sa meilleure performance personnelle de la saison)

Médaille de bronze :

Timothée Adolphe au 100 m. en 11.12 s.

Médaille de bronze :

Valentin Bertrand (photo 3) au saut en longueur (5,92 m)

Le trio de tête par médailles est : Chine (45), Brésil (47), États-Unis (39).

Il faut dire que le classement est au nombre de médailles d'or et non au nombre total de médailles, c'est pour cela que la Chine est 1ère avec 16 en or, le Brésil 14 et les États-Unis 10.



Photo 1



Photo 2



Photo 3

Même si la France n'a pas récolté beaucoup de médailles, elle n'a absolument pas démerité.

En effet, il y avait beaucoup de jeunes athlètes et c'était leur première compétition. Il faut donc leur laisser le temps de progresser.

Certains athlètes sont très déçus, d'autres disent que ça va leur servir pour améliorer leurs performances, voir ce qui a péché et travailler sur cela, d'autres sont très contents de leurs résultats car ils ont une médaille et sont récompensés pour leur travail et pour tout le temps que leur entraîneur leur consacre, pour tous leurs encouragements, même si parfois, comme eux, les entraîneurs sont déçus.

Le stade n'était pas rempli mais il y avait de nombreux spectateurs et supporters.

Les dirigeants de la Fédération handisport étaient satisfaits du nombre d'entrées (environ 100 000 c'est à dire 10 000 par jour) même s'ils auraient aimé en core plus. Les athlètes aussi étaient contents d'avoir des spectateurs pour les soutenir dans leurs épreuves.

Ça fait plaisir de voir que certaines personnes viennent pour les soutenir et partager leurs émotions et leurs joies d'avoir dépassé leurs limites.

La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton
35700 Rennes.
- N° tél : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Lignes

C5

10

Arrêt de bus Jeanne d'Arc

STATION DE NETTOYAGE

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Sur Rendez-vous les Lundis et Mardis après-midi



Délégation d'Ille-et-Vilaine
40 rue Danton, 35700 - RENNES
02.99.84.26.66 - dd.35@apf.asso.fr

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE



Pour en savoir plus, vous pouvez contacter notre équipe locale legs et donations, sans engagement de votre part et en toute confidentialité. Appelez la Délégation 40, rue Danton à Rennes
Tél : 02 99 84 26 66

ou consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

NUMEROS UTILES :

La plate-forme Handi-Droits

Posez vos questions sur vos droits ou sur vos démarches !

Tél : 02 99 84 26 66

mail: dd.35@apf.asso.fr

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00
(gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

En soutenant APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes de ne plus être seules face au handicap

BULLETIN D'ADHÉSION

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Notre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

- Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €
- Cotisation familiale* : 2 personnes (40 €) 3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €) 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €)
- 1^{re} cotisation à l'APF pour les 18/26 ans
- Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)
- J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de :

TOTAL de mon règlement : €

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

NOM
PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
DATE DE NAISSANCE

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de : € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation d'ILLE et VILAINE
40, Rue DANTON
35700 RENNES